

Nombre de syndics en exercice :	12 + 1
Nombre de présents ou représentés :	9 + 1
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 19 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf février à neuf heures quinze, le syndicat du Canal de Ventavon Saint-Tropez est assemblé en session ordinaire à Rourebeau lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel POINCELET.

Etaient présents : BARDONNENCHE Gérard, GALLO Christian, LIEUTIER Remy, MAUREL Jacques, ROBERT Daniel, CHRISTOPHE Joël (syndic suppléant).

Représentés : ISNARD René (pouvoir donné à Daniel POINCELET), NAL Jean-Noël (pouvoir donné à GALLO Christian), VALENTINI Bruno (pouvoir donné à MAUREL Jacques).

Etaient Absents : BORELY David, GARCIN Christian, TROJA Christian.

Assistaient également (sans voix délibérante) : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier), LEAUTAUD Alain (Préfecture)

Secrétaire de Séance : Rémy LIEUTIER

Objet : Distinction des travaux opération tranche 3 – Conversion du système d'irrigation Saint-Tropez et achat de pièces spéciales et de canalisations pour réparation et renouvellement de réseaux.

Le Président donne lecture de la lettre du 28/01/2021 reçue le 15/02/2021 par laquelle Mme la Préfète demande « de délibérer distinctement d'une part sur le projet de la tranche 3 dite de Valernes, d'une autre, l'opération d'achat de canalisations et pièces spéciales hydrauliques destinées à la constitution d'un stock préventif pour le réseau d'irrigation situé en rive droite de la Durance (ex-périmètre de Ventavon) ».

Le Président indique qu'il suppose que cette demande vise à permettre de mieux distinguer encore d'une part la tranche 3 et les dépenses qui découlent de sa mise en œuvre et d'autre part l'exploitation du réseau rive droite de la Durance et les réparations qui peuvent intervenir (Grande Sainte-Anne, dessus de Sanofi, etc.).

Le Président rappelle que c'est l'intérêt de « l'effet d'échelle » ou encore « d'aubaine » qui a conduit qu'il soit profité d'un appel d'offres volumineux pour joindre une consultation partielle de canalisations et de pièces spéciales pour au final faire bénéficier à la collectivité d'une économie de dépenses publiques.

Le Président demande au syndicat :

- De dire que les achats de pièces de réparation de canalisations ainsi que les achats de canalisations incluses dans l'appel d'offres de fournitures concernent la rive droite de la Durance sont à distinguer

du marché de fournitures destinées aux travaux de modernisation et de conversion du système d'irrigation sur la rive gauche de la Durance aussi appelé secteur Saint-Tropez tranche 3.

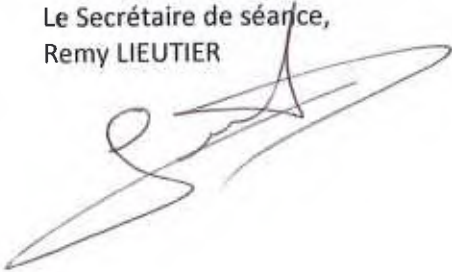
- Les achats de canalisations pour renouvellement de tronçons et les pièces spéciales pour les réseaux, ainsi que les raccords de réparation font quant à eux l'objet d'un prêt d'un montant de 250 000,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Prends acte du rappel de cette opération.
- Prends acte du rappel des besoins en fournitures de réparation.
- A connaissance et œuvre dans le but de bien distinguer les différents achats.

Ainsi fait et délibéré à Rourebeau, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Remy LIEUTIER



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président, Daniel POINCELET

